



#épargnesalariale

**PERCO : Plan d'Epargne
Retraite Collectif**

ABONDEMENT PERCO GROUPE EDF



Dispositif reconduit en 2022

Si vous lisez régulièrement les communications de la **CFDT**, vous n'êtes plus sans savoir que les salariés **Framatome** peuvent bénéficier d'un dispositif négocié au sein du groupe EDF appelé **Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO)**.

Ce dispositif a vocation à se constituer une épargne en vue de la retraite à des conditions avantageuses.

Un dispositif d'abondement a été négocié en 2020, puis en 2021, **il est également reconduit pour l'exercice 2022**, comme le stipule l'avenant 3 à l'accord CET/CCFC et PERCO signé le 21 décembre 2021.

Ainsi, en cas de transfert de jours de votre CET/CCFC vers le PERCO (dans la limite de 10 jours / an), vous pourrez bénéficier d'un abondement comme suit :

Valorisation des jours issus du CET/CCFC en €	% Abondement	Montant maximum par tranche en €
De 0 à 200 €	100%	200
De 200.01 € à 500 €	50%	150

Pour bénéficier de l'abondement maximal de 350 € en 2022, la valorisation des jours transférés dans le PERCO devra être de 500€ minimum.



La monétisation de jours issus du CET/CCFC se fait dans la limite de 10 jours/an et hors 5ème semaine de congés payés. La démarche s'effectue depuis la plateforme Natixis et seulement lors de la campagne d'ouverture (4ème trimestre de l'année en cours).

**Vos élus CFDT se tiennent à votre disposition
pour tous renseignements utiles.**



06.40.84.99.06



cfdtframatome.fr



CFDT FRAMATOME



cfdtframatome@gmail.com